



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réglementation

Question écrite n° 25526

Texte de la question

M. Gautier Audinot appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'impérieuse nécessité de simplifier le nombre et les critères d'attribution des prestations gérées par les caisses d'allocations familiales. Pour exemple, une habitante du département de la Somme a reçu de mai à décembre 1998, quatre avis de modification de sa situation lui faisant part de nouveaux droits, puis des trop-perçus, se soldant par une dette. De tels désagréments frappent les personnes les plus défavorisées, déjà en grande difficulté, et elles s'interrogent sur le bon fonctionnement de l'administration concernée qui effectue pourtant un travail remarquable, compte tenu de la multiplicité des prestations, des 15 000 règles de droit, 70 imprimés et 269 pièces justificatives nécessaires. C'est pourquoi, il souhaiterait qu'elle lui fasse savoir si elle envisage d'entreprendre la simplification indispensable pour sortir de cette complexité inextricable tant le personnel des CAF et les assistants sociaux, que les allocataires.

Données clés

Auteur : [M. Gautier Audinot](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25526

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 1999, page 1014